



salaire minimum selon convention

Par **la portos**, le **31/10/2012** à **10:46**

bonjour ,

je rencontre d'énorme problème au niveau de mon bulletin de salaire qui est ds l'illégalité

j'aurai besoin de savoir quel est le salaire minimum pour un téléopérateur selon la convention

je suis également passé en CDI alors que j'étais en CDD ai-je le droit d'avoir une prime de précarité ?

merci d'avance

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **13:09**

Bonjour,

Il est bien sûr impossible de vous dire quelle est le salaire minimum sans connaître l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro, et il conviendrait que vous vous y reportiez...

Normalement, lorsque la relation de travail à la suite d'un CDD se poursuit en CDI, vous n'avez pas le droit à l'indemnité de précarité...